



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des jeunes

Question écrite n° 13398

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales et de la solidarité sur les coûts du dispositif défense deuxième chance. Piloté par l'établissement public d'insertion de la défense (EPIDe) créé le 2 août 2005, ce programme a pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes âgés de dix-huit à vingt et un ans, au terme d'un projet éducatif global pouvant aller de six mois à deux ans. Les formations délivrées offrent un accompagnement personnalisé à chaque jeune et conjuguent une éducation civique et comportementale, une remise à niveau scolaire et un parcours d'insertion professionnelle. Dans ce cadre, l'EPIDe intervient comme un maître d'oeuvre agissant sur quatre composantes permettant l'insertion sociale et professionnelle, compte tenu du profil des jeunes volontaires. Alors que la prochaine session d'inscription se tiendra en février 2008, il lui demande de lui fournir des éléments précis sur les sommes affectées à l'EPIDe, le montant des crédits affectés à chaque objectif et les résultats obtenus par action.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13398

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : Travail, relations sociales et solidarité

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2007, page 7981

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)